

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JUIN 2023

Ouverture de la séance à 19h00.

Présents: Catherine LOTTE, Bernard JUNET, Sonia SIMON, Michel VENET, Isabelle CHARACHON, Serge RUIZ, Romain GOUBIER, Bernadette VOLAY, Jocelyne MESTRE, Danielle VENET, Nadine GARCIA, Frédéric DUSSUD, Fernando DE SOUSA, Jean-Christophe DUSSUD, Janine GANTILLON.

Absent et excusé:

Démissionnaires : Virginie OGEARD, Eric VISTALLI.

Téléphone Madame Le Maire: 06.72.27.90.01 Merci de laisser des sms de préférence.

Courriel Madame Le Maire : catherine.lotte@orange.fr Rendez-vous, sur demande, par mail.



COMPTE-RENDU DES INSTANCES OBLIGATOIRES ET COMMISSIONS COMMUNALES

ECOLE DE LA BASANE :

. EFFECTIFS DE RENTREE :

121 élèves sont actuellement prévus pour la rentrée.

La répartition des classes serait la suivante :

Classe PS-MS: Mme Decq 28 élèves Classe GS: Mme Daudrix 22 élèves Classe CP-CE1: M André 25 élèves Classe CE2-CM1: Mme Malbot 22 élèves Classe CM1-CM2: M. Thomas 24 élèves

. VOYAGE SCOLAIRE : Les classes de PS-MS, MS-GS, CP-CE1 et CE1-CE2 se rendront à Touro-

Parc le jeudi 29 juin 2023. En plus de la visite du parc, des animations sont prévues pour les classes élémentaires. Ces sorties ne peuvent avoir lieu que grâce à la participation de parents accompagnateurs. Nous les remercions pour leur investissement.

Le coût de ces sorties est financé par le sou des écoles, à hauteur de 70 % pour les familles adhérentes et de 30 % pour les autres.

- . DATE DE LA RENTREE : La date de la rentrée est fixée au lundi 4 septembre 2023 pour les élèves. L'école sera ouverte à partir du lundi 28 août 2023, date à partir de laquelle les nouveaux élèves pourront être inscrits. Pour cela, il est nécessaire de prendre au préalable contact avec le directeur par courriel afin de convenir d'un rendez-vous.
- . REUNION DE RENTREE : Comme chaque année, une réunion d'école de rentrée sera organisée.
- L'objectif est d'apporter toutes les informations sur le fonctionnement de l'école, de la garderie, de la cantine et du sou des écoles aux différentes familles, tout particulièrement aux nouveaux arrivants. Elle sera programmée le vendredi 8 septembre 2023 à 18H00.
- . ACCUEIL DES ENFANTS DE MONGOLIE : Le village a accueilli 14 enfants et 6 accompagnateurs en provenance de Mongolie du 16 au 26 avril 2023. Nous les avons rencontrés à l'école le lundi 24 et le mardi 25 avril. Le matin, ils ont été répartis par groupes et ont ainsi pu se rendre dans chacune des 5 classes de l'école avec l'objectif de voir comment fonctionne une école en France.

L'après-midi, des ateliers étaient organisés par chacune des classes, à tour de rôle. Hélas, les enfants et les adultes, très fatiqués, ont préféré se reposer.

Le spectacle proposé le dimanche et le lundi en soirée était grandiose et leur a permis de participer au financement de leur voyage.

Durant leur séjour, ils ont été hébergés dans des familles de Brussieu qui ont, avec la mairie et le sou des écoles, grandement participé à la réussite de ce projet, porté par Mme et M. Byard. Cette expérience a été extrêmement enrichissante.

. TRAVAUX : Durant l'été, les 2 maternelles échangeront leurs classes afin que celle de PS-MS bénéficie d'un espace couchettes plus important. La future classe de MS-GS doit être réaménagée. Le réseau internet doit être également rénové cette année. Les travaux, initialement programmés cet été, pourrait avoir du retard en raison de difficultés de personnel pour l'entreprise retenue. Le toit plat de l'école fuit à nouveau, l'entreprise DESFARGE est intervenue afin de régler définitivement ce problème. La pièce pour l'interphone a été réceptionnée, l'entreprise va intervenir prochainement.

Pour rappel, les enfants seront en vacances le vendredi 7 juillet 2023 à 16H30.

Le sou des écoles proposera un apéritif dans la cour de l'école le même soir à 18H30.

Le premier conseil d'école de l'année 2023-24 aura lieu après les élections de parents d'élèves au cours du mois d'octobre 2023.

. PERSONNEL COMMUNAL : Le Conseil Municipal décide de renouveler les contrats de travail de Charlotte et Isabelle en tant qu'agent technique à temps non complet et pour un an.

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que l'accompagnement des élèves en situation de handicap pendant le temps périscolaire relève des collectivités territoriales, la circulaire du 4 janvier 2023, du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse détaille les possibilités de recrutement des Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) pour répondre à cette obligation. En conséquence Madame Le Maire propose de recruter deux agents contractuels en tant qu'agent technique,

à temps non complet, à partir du 4 septembre 2023. Ces deux personnes sont AESH à l'école de la Basane et connaissent bien les deux enfants en situation de handicap.

- ❖ <u>BILAN TELEPHONIE, TITRES SECURISÉS ET FIBRE</u>: Les téléphones de la mairie ont été changé, des casques ont été acheté également pour le personnel administratif. Les 4 portables du service technique vont être changés.
- . L'agenda en ligne que l'on peut trouver sur le site de Brussieu et installé par l'entreprise Synbird afin de réserver des créneaux pour établir ou venir récupérer son titre d'identité est fonctionnel. Les appels téléphoniques en mairie, pour la prise de rdv ont été réduit considérablement. Depuis le 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 27 juin 2023, la mairie de Brussieu a réalisé 1 718 titres d'identités (Passeport et Carte d'identité), 653 titres entre le 1^{er} mai et le 27 juin ont été réalisé suite au contrat Urgence titres que l'état a mis en place. En 2022, 2 351 titres d'identités ont été effectués.
- . L'élu responsable va relancer le sous-traitant d'Orange pour tente de régler les problèmes d'emplacements de poteaux sur certains quartiers. Il est rappelé que la Commune de Brussieu n'est ni compétente, ni maître d'œuvre sur ce dossier de travaux. Elle intervient pour apporter son aide et son soutien aux particuliers qui rencontrent des problèmes pour être fibré. Elle est en aucun cas responsable de tous ces dysfonctionnements. Les particuliers par un courrier doivent demander à ORANGE une connexion internet.
- ❖ TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX : La remise en état d'un appartement résidence de la Bascule est pratiquement terminée. Il sera prêt à la location en septembre/octobre. Des travaux sur les toits du musée, de la salle des fêtes doivent être entrepris car suite aux fortes pluies de ces derniers mois, des fuites sont apparues.
- ❖ <u>REUNION ASSOCIATION</u>: La réunion avec les associations a eu lieu samedi 10 juin à la salle Marius Chazallet. L'agenda 2023/2024 a été mis en place. Chaque association a pu inscrire les dates de ses manifestations. A partir de septembre, un état des lieux des salles sera établi avant et après chaque manifestation. De plus, on demande qu'un bénévole de chaque association se rende en mairie 2 à 3 semaines avant la manifestation afin de signer le contrat de location et confirmer le matériel réservé.

Les banderoles installées sur la barrière du carrefour de la Giraudière entre Bessenay et Brussieu devront être posées 3 semaines avant la manifestation et retirées 1 semaine après la manifestation. Une autorisation par mail en mairie de Brussieu est obligatoire avant tout dépôt de banderole. Cette dernière doit-être acceptable.

Le Conseil Municipal réfléchit à la mise en place d'un référent en charge de la gestion des salles et des associations.

❖ CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS: Mardi 22 Juin, les enfants du CME, conseil municipal des enfants, ont présenté aux autres classes de l'école de la Basane, les travaux et actions qu'ils ont réalisés pendant leurs deux années de mandat: spectacle d'ombre pour les anciens, participation au repas et gouter des anciens, la visite de Lyon et de l'Hôtel de Région, la plantation de haies en 2022 et dernièrement, la réalisation de panneaux pour la zone humide. L'objectif était qu'ils décrivent le rôle du CME et donnent envie aux plus jeunes de se présenter en septembre prochain pour intégrer le nouveau CME.

Pour valoriser leur travail sur la zone humide, un "jeu de piste" a été proposé à 2 classes de la Basane pour découvrir la faune et la flore de la Zone humide : la classe de CP-CE1, de Mr André, et la classe de CE1-CE2 de Mme Malbot. Une belle journée passée ensemble !

INFORMATIONS ET DECISIONS

❖ APPARTEMENTS COMMUNAUX :

Au village:

Résidence de la Dîme (au-dessus la mairie)

- 1 logement de 36 m², 2^{ième} étage avec ascenseur, loyer 407.00 € + 20.00 € de charges.

Disponible de suite.

Merci de contacter Mme Sonia SIMON: 06.75.73.82.68

La Giraudière :

- 1 logement de type T2 est disponible.

Merci de contacter M. Bernard JUNET: 06.32.18.29.67

Un appartement T2 à la résidence de la Bascule est en cours de réhabilitation : électricité, carrelage, peinture, sanitaire etc... il sera disponible début septembre. Montant Loyer : 380.00 € + 30.00 € de charges.

- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION BOULES DE LA BASANE :** Madame Le Maire lit le courrier de l'association des boules de la Basane relatif à une demande de subvention pour leur participation au championnat de France des A.S, 3^{ième} et 4^{ième} division. Le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 200.00 € à l'association des boules de la Basane et leur souhaite bonne réussite.
- ❖ APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022: Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Madame le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement non collectif pour l'année 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le <u>Rapport sur le <u>Prix</u> et la <u>Qualité du <u>Service public</u> d'Assainissement non collectif, de la commune de Brussieu pour l'année 2022.</u></u>

- ❖ PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57: Depuis le 1^{er} janvier 1997, la nomenclature comptable pour les collectivités territoriales est la M14. Une nouvelle norme comptable doit être mise en place en remplacement._Cette nouvelle norme comptable, la M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional). Elle est applicable :
 - De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles,
 - Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe),
 - Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général et CCAS sous réserve de la décision concordante du conseil d'administration.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

- Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues,
- Un pré-requis pour présenter un compte financier unique,
- L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information de lecture des comptes.

La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM, d'Actes Budgétaires et du PES Budget).

La commune de Brussieu souhaite passer au référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er Janvier 2024, et ce, afin de bénéficier d'un accompagnement du service des Finances publiques de Givors.

Monsieur le Comptable des finances publiques du Service de Gestion Comptable de Givors a émis un avis favorable en date du 12 mai 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 développé applicable aux communes de moins de 3 500 habitants, à compter du 1er janvier 2024, et précise que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget général, budget Faizant, budget Vermont et budget ZA Plat du Pin sous réserve de la décision concordante du conseil d'administration.

❖ APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL ASSUREE PAR LE CDG 69 : L'article L1111-1-1 du CGCT permet à tout élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Un décret du 6 décembre 2022 a été publié pour mettre en œuvre ce nouveau droit en imposant la mise en place d'un référent déontologue à compter du 1er juin 2023.

Pour répondre à cette obligation, le Centre de Gestion du Rhône propose aux communes et aux intercommunalités du Rhône la mise en place d'un référent déontologue mutualisé sans coût supplémentaire pour les collectivités affiliées.

Le Conseil Municipal de Brussieu approuve à l'unanimité la convention d'adhésion à la mission de référent déontologue de l'élu local assurée par le CDG 69.

- ❖ <u>CONSEIL MUNICIPAL</u>: Madame Le Maire expose son bilan mi-mandat, elle réfléchit à une réorganisation des postes d'élus afin d'équilibrer la gestion de notre collectivité. Elle présente également le calendrier des travaux qu'elle souhaite mettre en place sur la fin de mandat. Le Conseil Municipal doit réfléchir sur cette période estivale à ces propositions afin de valider ces éléments en septembre 2023.
- ❖ <u>INSTALLATION AIRE DE CAMPING CAR LA GIE / BRUSSIEU</u>: Un projet d'installation d'une aire de camping-car avec un point vidange et un compteur électrique est en réflexion soit sur la Giraudière soit sur le village de Brussieu. Des devis vont être demandés.
- **▼ VENTE VEHICULE 4x4 :** La Commune de Brussieu vend son véhicule 4x4 NISSAN avec tous les accessoires (saleuse, lame....etc...). Pour plus de renseignements, merci de contacter Madame Le Maire au 06.72.27.90.01. Le service technique a réceptionné la benne 5 tonnes ainsi que la benne porte outil pour le tracteur.

***** TEMPS ZONES BLEUES ET ARRET MINUTE :

A partir du 1^{er} janvier 2023, le stationnement à Brussieu est réglementé en 1 zone bleue repérable par un traçage de couleur : **bleue** (2 heures). Cette réglementation s'applique du lundi au samedi entre 8h à 12h et de 14h à 18h30 sauf jours fériés et vacances scolaires. Pour stationner dans une zone réglementée, l'automobiliste doit utiliser un disque aux normes européennes. Celui-ci permet de justifier de son heure d'arrivée. Des disques bleus sont à votre disposition en mairie. De plus, l'arrêt minute situé devant le PROXI est limité à 15 minutes.

Aussi, les deux places de stationnement sur la Place de la Mairie sont réservées aux usagers, administrés, élus, personnel communal se rendant en mairie.

Des arrêtés ont été rédigés et envoyés à la gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset et seront appliqués par le Policier Municipal.

RAPPEL REGLEMENTATION:

- Priorité à droite avant d'arriver dans le village avant le restaurant ô p'tit bonheur.
- Le stationnement de tous les véhicules est interdit :
 - ✓ Rue de Marmion des deux côtés.
 - ✓ Rue Jacques Cœur interdiction de stationner sur le côté droit dans le sens de la descente jusqu'à l'entrée du lotissement Chenevière,
 - ✓ Rue du Lavoir dans le sens de la montée interdit de stationner sur le côté droit,
 - ✓ Grand'Rue interdit de stationner du n° 20 jusqu'au n° 26,
 - ✓ Rue de Vermont interdit de stationner des deux côtés, du n° 31 jusqu'au n° 45.
 - ✓ Trottoirs sur l'ensemble du centre bourg : Grande Rue, rue de l'École, rue de l'Église ainsi qu'à la Giraudière (dans la montée de la route de Brussieu qui longe le parking René Combe).
 - ✓ Devant l'entrée de la Cour du château.

Les gendarmes de St Laurent de Chamousset nous conseillent d'instaurer une zone 30 dans le village. Plus d'informations vous seront transmises ultérieurement.

Afin de délester le stationnement du centre du village de Brussieu. Un parking « tampon » a été crée vers la croix de mission le long du sentier de la Combabelle. Ce parking est créé pour les véhicules qui stationnent plus de 72 heures afin de ne pas encombrer les places du village et améliorer le quotidien de chacun.

Merci à tous les riverains du centre du village de stationner vos véhicules à + de 72 heures sur le parking de la croix de mission situé vers l'école de la Basane.

❖ SECURITE ROUTIERE :

Madame le Maire a été sollicitée sur la dangerosité de l'emplacement de l'arrêt de bus situé au quartier de La Borgia à la Haute Giraudière pour les collégiens et lycéens. Le conseil municipal réfléchit à différents dispositifs afin de sécuriser cet arrêt de bus. En attendant, nous encourageons et remercions les parents de munir <u>leurs enfants de gilets jaunes</u> ou <u>vêtements</u> réfléchissants, les matins et les soirs lorsqu'ils se rendent à l'arrêt de bus.

De plus, de nombreuses personnes nous signalent des conducteurs roulant trop vite dans le village et dans les chemins de campagne. <u>Réduisez votre vitesse, merci.</u>

❖ INSCRIPTION RECENSEMENT 16 ANS :

Les jeunes âgés de 16 ans en 2023, doivent se rendre en mairie dans le trimestre de leurs 16 ans afin d'être recensés pour la journée d'appel. Merci de vous munir de votre carte d'identité, du livret de famille et un justificatif de domicile.

❖ LE SIVOM RECRUTE UN AGENT TECHNIQUE :

Filière: Technique

Métier : Agent d'Entretien

Catégorie : C

Adjoint technique territorial-ATT

CDD renouvelable Lieu : **La Giraudière** Expérience : **Autre** Rémunération statutaire + régime indemnitaire

Date limite: 13/07/2023

Descriptif et missions:

Syndicat Intercommunal de la Giraudière recrute :

Agent technique - H/F

Sous l'autorité du Président du SIVOM, vous êtes en charge de l'entretien du bâtiment scolaire et des bâtiments intercommunaux à la Giraudière.

Début contrat : 4 septembre 2023

Durée contrat : 1 an

Temps de travail : 16h30/hebdomadaire/annualisé

Profil recherché

Savoirs:

- Connaissances techniques
- Réglementation du travail

Savoirs être:

- Rigueur
- Consciencieux
- Bonne condition physique

FORMATIONS / DIPLÔMES :

Pas de diplôme exigé

Merci de déposer CV et lettre de motivation avant le 13 juillet 2023 à mairie@brussieu.com ou Mairie de BRUSSIEU – 6, Place de la mairie – 69690 BRUSSIEU.

Pour tous renseignements complémentaires merci de contacter la mairie de Brussieu au 04 74 70 85 19 ou mairie@brussieu.com

* RÉSEAU BIBLIOTHEQUE :

La fête du Prix littéraire jeunesse des P'tits D'Monts s'est déroulée samedi dernier avec l'annonce des lauréats.

Cette fête a été une véritable réussite grâce aux équipes de bénévoles et nos nombreux partenaires (département du Rhône, librairies locales, maisons d'éditions, enseignes locales, 2 auteurs de la sélection, la ludothèque des Monts du Lyonnais, les écoles, etc.) grâce auxquels nous avons pu proposer une manifestation riche en activités et divertissements.

Chaque nouvelle édition est marquée par un intérêt croissant des participants puisque les écoles et les bibliothèques sont de plus en plus nombreuses à nous rejoindre :

- 26 bibliothèques sur 30
- environ 2 800 élèves votants

Vous trouverez ci-dessous les résultats ainsi que le bilan de ce Prix 2023.

Nous espérons reconduire une 5ème édition pour 2024-2025 pour le plus grand plaisir de tous. En attendant, la rentrée de septembre s'ouvrira sur le Prix littéraire adulte des Grands D'Monts sur la thématique des Pays du Grand Nord faisant suite à la littérature africaine féminine (2022-2023).



Nous remercions l'ensemble de la population de Brussieu de bien vouloir stériliser leur chat afin d'éviter une recrudescence des naissances. Nous vous remercions également de ne pas nourrir les chats sur le domaine public. Une convention est en cours avec une association afin de récupérer les chats pour les stériliser. La commune serait concernée pour un accompagnement financier.



BUS France SERVICE: Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien, venez, on va vous accompagner!



Vous connaissez déjà les deux Maisons Des Services, labellisées France services, de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, situées à Saint-Laurent-de-Chamousset et Saint-Symphorien-sur-Coise. Elles vous apportent une aide dans vos démarches administratives du quotidien, retrouvez les mêmes services dans votre village avec :

Le BUS France services des Monts du Lyonnais, près chez vous, sans rendez-vous et gratuit.

Vous êtes perdus dans vos papiers,

Vous ne savez plus à qui vous adresser,

Vous avez peur de vous tromper,

Vous n'avez pas d'ordinateur,

Venez, on va vous accompagner!

Vous trouverez le Bus France services à : BRUSSIEU - Mardi de 13h30 à 16h30 - Place de la Mairie :

25 Juillet, 8 Août, 5/19 Septembre, 3/17 octobre, 7/21 novembre et 5/19 décembre Sous réserve de modification

Renseignements:

Sur le site internet de la CCMDL : https://www.cc-montsdulyonnais.fr

Contactez-nous par mail: busfranceservices@cc-mdl.fr

Maison des services - Saint-Laurent-de-Chamousset - 122, avenue des 4 cantons - Tél. 04 74 26 50 78

Maison des Services - Saint-Symphorien-sur-Coise - 57, Rue des Tanneries - Tél. 04 78 19 05 14

A VOS AGENDAS



LA MAIRIE SERA EXCEPTIONNELLEMENT FERMÉE LES SAMEDIS 15 JUILLET 2023 ET 12, 19 et 26 AOÛT 2023 Et le lundi 14 août 2023

Merci pour votre compréhension

FORUM DES ASSOCIATIONS SAMEDI 2 SEPTEMBRE

Inauguration du Clocher et de la Place des Aîtres avec le panneau du GR Samedi 30 septembre à 11 heures

Le repas des anciens aura lieu le samedi 21 octobre 2023 à la salle des Fêtes de Brussieu

PROCHAINS CONSEIL MUNICIPAL: 18 septembre 2023.



Bonnes vacances et Bel été